

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

Date de convocation : 15 mars 2019
Nombre d'élus en exercice : 22
Présents : 12
Absents : 10
Votants : 13 (12 + 1 pouvoir)
Réception en Préfecture le :
Délibération certifiée exécutoire le :
Date de l'affichage par extrait de la présente
délibération :

COMMUNICATION N° 2019-04(DIR)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES COMMUNICATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille dix-neuf et le 28 mars, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre POURCIN.

Etaient présent(e)s : Mesdames Sophie BALASSE, Clotilde BERKI, Nathalie PONCE-GASSIER, Geneviève PRIMITERRA,
Messieurs Khaled BENFERHAT, Serge CAREL, Jean-Claude CASTEL, Claude FIAERT, Robert GAY,
Jacques LARTIGUE, Jean-Yves ROUX.

Etaient excusé(e)s : Mesdames Evelyne FAURE, Patricia GRANET-BRUNELLO, Brigitte REYNAUD,
Messieurs Patrick BOUVET, Bernard DIGUET, André LAURENS, Christian LOGIER, Patrick
MARTELLINI, Serge PRATO, Serge SARDELLA (ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre POURCIN).

Objet : Présentation de l'audit relatif au turn-over chez les sapeurs-pompiers volontaires :

Le Président expose :

Suite à la mission d'évaluation périodique du SDIS réalisée en septembre 2017 relevant un taux élevé de rotation de nos effectifs de sapeurs-pompiers volontaires, le directeur a chargé Monsieur Lemaire de réaliser un audit permettant de quantifier avec exactitude le phénomène mais également d'affiner le coût de ces démissions pour le service.

L'audit livré tout en confirmant le constat des inspecteurs, vint apporter des éléments chiffrés actualisés, et des clés de compréhensions via l'analyse statistique des données.

Il ressort de cette première étude que sur la période 2012-2017, le service a radié 759 personnels de sa liste opérationnelle, soit 50.8% du corps départemental.

Le coût individuel annualisé est de 1318 euros. En multipliant ce coût annualisé par l'ancienneté de nos sapeurs, il ressort qu'en ce qui concerne la période 2012-2017, la perte financière s'élève à 7 109 484 euros.

Si ce premier volet d'audit s'attardait sur les aspects économiques, la répartition géographique, le calcul de ratios dégageant les sites à risques, des courbes de projections sur les 5 prochaines années, l'aspect sociologique restait laconique.

Afin de mieux appréhender l'ensemble et approfondir les travaux initiés, Thibault VIOLES, étudiant en Master II de sociologie à l'université d'Aix-Marseille, a mené une campagne de phoning en direction des démissionnaires de 2018 :

- 52 personnes contactées (sur 75 départs) ;
- Une durée moyenne d'entretien de 13 minutes ;
- Des questions permettant d'établir les profils sociologiques, mais aussi d'aborder plus précisément les raisons de leurs départs.

